

Pôle Cohésion Sociale  
Direction de l'Insertion et du Logement  
Dossier suivi par Sandrine PAULY  
05 44 30 24 97  
spauly@creuse.fr

A l'attention de Mme La Directrice Régionale  
Agence de Services et de Paiements  
Direction Régionale Nouvelle Aquitaine  
Site Bordeaux  
91 rue Nuyens  
CS 81811  
33072 BORDEAUX CEDEX

Guéret, le 06 février 2026

Objet : Courrier de reconduction ACI 2026

Madame la Directrice Régionale,

Conformément aux articles 3 et 8 de la convention du 25 juillet 2023, j'ai le plaisir de vous informer que le Département de la Creuse reconduit pour une durée d'un an la mission confiée à l'Agence de Services et de Paiements concernant l'aide au poste octroyée par le Département pour les structures porteuses d'ateliers et Chantiers d'Insertion.

Le budget Primitif 2025 du Département ne sera voté qu'au mois d'avril. Dans l'attente de ce vote et selon les termes de l'article 3 de la convention, les avances se baseront sur la dotation 2025 soit 346 825,82€.

De ce fait, pouvez-vous prendre en charge les dossiers, dans l'attente du vote du budget départemental 2026 et de la signature de la CAOM 2026, dans la limite des crédits disponibles de l'année 2025.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente du Conseil départemental,